

Procès-verbal de la réunion  
du Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2019 à 20 heures 00

L'An deux mille dix-neuf, le vingt-six novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

**Étaient présents :** Mme LANCO – M. VAN ISACKER - M. LEFEVRE - M. JULIEN – Mme TATIN – Mme GROGNET – M. DUBOIS - M. FAUQUEMBERGUE – Mme PATTE – M. MOUFLIER – Mme BOURGIS - M. GARY – Mme BOUCHER - M. BRUNEL – M. PETITNIOT – M. LOBBE – Mme CORDIER.

**Absents :** Mme DERUERE – Mme VIOLIER

**Excusée :** Mme VIOLIER

---

## Ordre du jour

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur Joël PETITNIOT a été élu secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

### **2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 17 septembre 2019**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **3. Fêtes et Cérémonies : dépenses prévisibles à engager sur les articles 6232 et 6257 du Budget 2020**

Une délibération est adoptée concernant l'établissement de la liste des différentes manifestations ou cérémonies susceptibles de générer les dépenses à imputer aux articles 6232 « Fêtes et Cérémonies » et 6257 « Réceptions » du Budget 2020.

### **4. Tarifs communaux 2020**

Le Conseil Municipal décide l'application d'une hausse de 0,90 % représentant la variation de l'indice des prix à la consommation sur les ménages d'octobre 2018 à octobre 2019 pour la plupart des tarifs communaux (locations de la Salle Polyvalente – Salle du bas et tarifs annexes, concessions dans le cimetière et tarifs du site cinéraire et tarifs des reprises de concessions...).

Les tarifs de la Salle de l'Etage, des reprises de caveaux sont fixés comme suit à compter du 01 janvier 2020 :

## Salle de l'ETAGE

	<b>Habitants de Flavy</b>		<b>Autres Locataires</b>	
	Avec chauffage ou climatisation	Sans chauffage	Avec chauffage ou climatisation	Sans chauffage
Location quelques heures : vins d'honneur, réunions...	142,00 €	111,00 €	202,00 €	172,00 €
Repas avec utilisation de la cuisine	303,00 €	242,00 €	424,00 €	353,00 €

## Reprise de caveaux

	<b>1 Personne</b>		<b>2 Personnes</b>		<b>3 Personnes</b>		<b>4 Personnes</b>		<b>5 personnes et plus</b>
	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants	Extérieurs	Habitants et Extérieurs
<b>Reprise de caveaux (sans couronne)</b>	400 €	900 €	750 €	1 200 €	1 100 €	1 500 €	1 300 €	1 900 €	100 € par place en +
<b>Reprise de caveaux (avec couronne)</b>	500 €	1 000 €	850 €	1 300 €	1 200 €	1 600 €	1 400 €	2 000 €	100 € par place en +

### 5. Convention relative aux transports péri-scolaire

Le Conseil Municipal décide le renouvellement de la convention à intervenir avec la Région des Hauts de France pour l'utilisation du circuit de transport scolaire permettant d'acheminer les élèves de l'Ecole Joseph PARADIS jusqu'à l'Ecole du Centre afin de se rendre à la restauration scolaire le midi et au service de garderie en fin d'après-midi.

Les dispositions de cette nouvelle convention sont applicables rétroactivement à compter du 02 septembre 2019 pour une durée d'un an, reconductible pour une durée d'un an, impliquant notamment le versement par la commune d'une redevance annuelle forfaitaire fixée à 538,80 € pour l'année scolaire 2019-2020.

## **6. Convention relative à une prestation d'assistance : Environnement Numérique de Travail**

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'ADICA pour la déploiement de l'Environnement Numérique de Travail dans les classes de CE1 – CE2 – CM1 et CM2 de l'école de FLAVY-LE-MARTEL.

Les dispositions de cette convention sont applicables à compter de la signature de ladite convention jusqu'au 31 août 2020 renouvelable annuellement par tacite reconduction impliquant le versement d'une redevance annuelle par la Commune fixée à 117,30 € pour l'année scolaire 2019 – 2020.

## **7. Renouvellement d'un bail rural à M. et Mme VAN ISACKER Eric**

L'Assemblée décide à l'unanimité de reconduire pour une période de 12 ans le bail rural consenti à M. et Mme VAN ISACKER Eric concernant la parcelle cadastrée ZE n°41 lieudit « Le Bois l'Abbé » d'une contenance de 21 ares 32 centiares, et ce moyennant un loyer annuel indexé sur le taux maximum de la catégorie B « Valeurs Locatives des Terres Nues » soit actuellement 187,11 € / hectare.

## **8. Rapport d'activité 2018 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois décide à l'unanimité d'approuver ledit rapport.

## **9. Recensement de la population 2020 : modalités de rémunération des agents recenseurs**

La prochaine enquête portant sur le recensement de la population se déroulera du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de fixer la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de questionnaires collectés et sur la base des taux unitaires énoncés ci-après :

- Bulletin individuel : 1,50 €
- Feuille de logement : 1,20 €
- Séance de formation préalable (1/2 journée) : 45,00 €

## **10. Budget 2019 – Décisions modificatives**

L'Assemblée adopte à l'unanimité les décisions modificatives budgétaires proposées ci-dessus :

### **\* Section d'investissement**

#### Dépenses

Opération n° 21318-041 « Opérations patrimoniales – Autres bâtiments publics »  
= + 17 590,47 €

#### Recettes

Opération n° 2031-041 « Opérations patrimoniales – Frais d'études »  
= + 17 590,47 €

### **\* Section de fonctionnement**

#### Dépenses

Article 60632 «Fournitures de petit équipement » = - 3 700,00 €

Article 739223 « Fonds ressources communales et intercommunales » = + 3 700,00 €

## **11. Approbation du montant définitif de l'attribution de compensation – Transfert des eaux pluviales urbaines**

Une délibération est adoptée à l'unanimité concernant l'approbation du montant définitif de l'attribution de compensation lié au transport des eaux pluviales urbaines qui se portera à 43 011,76 € pour la Commune de FLAVY-LE-MARTEL.

Cette somme a été calculée par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et s'est basée sur deux critères définis ci-après :

- l'entretien des bouches d'égout et des grilles d'avaloirs tous les deux ans
- l'entretien (curage) tous les cinq ans des réseaux d'eaux pluviales sur la base d'un encrassement standard et application au mètre linéaire de réseaux d'eaux pluviales.

## **12. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 23 septembre 2019 - Transfert des eaux pluviales urbaines**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 septembre 2019 décide à l'unanimité d'approuver ledit rapport.

## **13. Subvention au foyer socio-éducatif du Collège Jacques PREVERT**

L'Assemblée délibérante avait décidé, lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril dernier, de geler la subvention allouée annuellement au foyer socio-éducatif par manque de pièces justificatifs comptables.

L'Association ayant fourni les éléments demandés, l'assistance décide à l'unanimité d'octroyer la participation financière 2019 d'un montant de 600 €.

# **Informations diverses**

## **Manifestations culturelles**

Madame le Maire énonce les différentes expositions et manifestations qui se dérouleront dans la commune jusqu'à la fin de l'année :

- 23/24 novembre 2019 : Exposition « Art à la Campagne » par l'Association Roc Aisne Art
- 05/12/2019 : 17h30 Commémoration du Souvenir d'Algérie
- 07/12/2019 : Téléthon de 9h30 à 13h00
- 08/12/2019 : Festival en voix à 16h00 – Salle de l'Etage
- 15/01/2020 : Vœux du Maire à 18h30 – Salle de l'Etage

Madame le Maire souligne que les membres du FISC souhaiteraient redonner un élan à l'association locale en menant diverses actions sur la Commune, de ce fait, une augmentation de la subvention sera sollicitée de leur part en début d'année.

Madame le Maire fait savoir à l'Assemblée que deux jeunes du territoire fréquentant l'école d'équitation de Berthaucourt-Epourdon ont reçu deux récompenses (argent et bronze) au championnat de France.

## **Travaux dans la commune**

**Rue des Juifs** : Madame le Maire annonce que les travaux de réfection de la rue des Juifs concernant la 1<sup>ère</sup> tranche sont achevés.

**Toiture Ecole PARADIS** : Les travaux de réfection de la toiture du groupe scolaire Joseph PARADIS se sont bien déroulés. Madame le Maire souligne la qualité d'exécution des travaux de désamiantage et de réfection entrepris par les sociétés retenues.

**Balayeuse** : M. Régis LEFEVRE informe l'assistance que la proposition commerciale relative à l'acquisition d'une balayeuse a été signée.

**Plan Vigipirate** : Le niveau d'alerte « Sécurité renforcée – Risque attentat » du plan Vigipirate a été réactivé.

## **Questions d'initiatives**

- **Mme Marie GROGNET** : - informe que le passage de la commission pour le concours des Maisons Illuminées aura lieu le jeudi 26 décembre 2019 après 18h00.  
L'installation des décorations de Noël sera réalisée par l'Entreprise COQUELET le mercredi 11 décembre prochain dans la commune.
  - rappelle que chaque conseiller municipal peut également participer à l'embellissement de son habitation.
  - sollicite auprès des membres du Conseil une idée originale pour le prochain Concours photos qui aura lieu l'année prochaine : Madame CORDIER Emeline propose le thème « Photographiez-moi une chanson »
- **Mme Marie-Claude PATTE** : - souhaite savoir si le point lumineux du 23 Bis rue du Détroit Bleu a été installé.  
Monsieur JULIEN signale que l'installation a été faite.
- **Mme Emeline CORDIER** : - souhaite connaître si l'installation de 2 ou 3 tables contre le mur extérieur du couloir de la garderie serait envisageable afin que les élèves de C.M.1 – C.M.2 puissent s'avancer dans leurs devoirs et étudier paisiblement durant le temps d'accueil de la garderie de fin de journée.  
Madame le Maire lui fait part que la question va être envisagée.
- **M. Joël PETITNIOT** : - s'interroge sur la non inscription de la Commune de FLAVY-LE-MARTEL pour la mise à disposition d'un broyeur à végétaux mobile dans les communes, article paru dans le magazine « Agglo Mag ».  
Madame le Maire précise que la commune n'a pas sollicité le passage de ce nouveau service de proximité en permanence. Par contre, le broyeur peut venir à la demande des usagers.
- **M. Alain MOUFLIER** : - Remercie les Sapeurs Pompiers pour leur participation en nombre lors de la cérémonie du 11 novembre ainsi que dans les communes environnantes.
  - Informe que le nombre de jeunes sapeurs pompiers est en augmentation.
- **M. Franck GARY** : - Informe qu'une permanence pour le Téléthon aura lieu dans la Salle Polyvalente du Bas, le Samedi 07 décembre 2019 de 9h30 à 13h00.
- **M. Jean-François FAUQUEMBERGUE** : - informe l'assistance que le bulletin municipal du 4<sup>ème</sup> Trimestre 2019 est en cours de réalisation.  
Les membres du Conseil Municipal sont invités à adresser leurs articles directement par mail ou par tout autre moyen à leur convenance.

Pour extrait conforme  
Flavy-Le-Martel, le 12 décembre 2019

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël PETITNIOT

Danielle LANCO